

République Française



COMMUNE DE BIENVILLERS AU BOIS

Région Hauts de France - Arrondissement d'Arras - Canton Avesnes-le-Comte

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 septembre 2019 à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de M. Jean-Claude LEVEL, Maire, suite à la convocation en date du 18 septembre 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Tous les conseillers en exercice sauf :

Absents excusés : Lucie CAGIN donne pouvoir à Frédéric JONARD

Absente : Yolaine Leu

40. Nomination du secrétaire de séance,
41. Adoption du compte rendu de la séance du 28 juin 2019,
42. Déclassement du terrain du « Tour des Haies » entre les parcelles ZE 108-109,
43. Prévision achat terrain pour mini crèche et habitation pour cabinet médical,
44. Projet d'amélioration de la qualité de distribution d'eau potable,
45. Rénovation du Monument aux Morts : demande de subvention,
46. Adjoint Technique Territorial non titulaire : modification du temps de travail,
47. Mouvements de crédits divers,
48. Service des eaux et de l'assainissement : admission en non-valeur,
Informations et questions diverses.

Suite au décès de Monsieur Jacques Chirac (ancien Président de la République) et à la demande de Monsieur le Maire, une minute de silence a été observée.

40 - Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Patrick NEPVEU est élu secrétaire de séance.

41 - Adoption du compte rendu de la séance du 28 juin 2019

Le compte rendu de la séance du 28 juin 2019 a été adopté à l'unanimité.

Toutefois, une modification a été apportée – sur la remarque de M. François LEVEL - à l'ordre du « informations et questions diverses » - Sujet sur le courrier du Syndicat du RPI :

« Lors du dernier conseil d'école, Monsieur Michel PETIT - Président du RPI La Fontaine - a lu et remis aux enseignants une lettre validée par l'ensemble des Maires du Syndicat.

Celle-ci attaquait vivement les enseignants pour la fermeture d'une classe et l'inscription d'enfants de moins de 2 ans. Monsieur le Conseiller Municipal François LEVEL a fait remarquer pour une question adressée par les professeurs des écoles et certains parents d'élèves, que les élus n'avait pas réagi à cette intervention et notamment le Maire de Bienvillers.

Réponse de Monsieur le Maire : cette information nous a été remise 15 minutes avant le Conseil d'Ecole et qu'il a été regrettable de n'avoir pu changer quelques expressions et d'avoir personnalisé les attaques.

42 - Déclassement du chemin du « Tour des Haies » entre les parcelles ZE 108-109

Suite au remembrement, le chemin du Tour des Haies situé entre les parcelles ZE 108 – 109 n'a plus d'utilité. En effet, le sentier est fermé en fin de parcelle.

Monsieur le Maire propose l'abandon et la désaffectation du terrain entre les parcelles ZE 108 - 109 ainsi que son déclassement du domaine public en terrain privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le déclassement et la désaffectation de ce terrain.

43 – Prévision achat terrain pour mini crèche et habitation pour cabinet médical

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, vu la lenteur des dossiers suivis par l'EPF et d'après les sondages effectués, l'installation d'une mini-crèche sur le site, sera probablement refusée par l'ARS : pollution du site. Pour cette construction, il propose le rachat d'un terrain situé rue de St-Etton.

La construction serait réalisée par un investisseur privé spécialisé dans ce domaine.

Concernant la maison médicale, le Maire propose le rachat d'une partie du corps de ferme situé au 41 rue de Pommier, appartenant à Mme Guislaine Poitin, fille de Maurice Bastide.

Il rend compte de la réunion avec le représentant des Hauts de France sur les modalités d'intervention de la région au profit des communes lauréates de l'appel à projets régional « redynamisation des centres villes et centres-bourgs » dont notre commune a été retenue.

Il informe également que le service des domaines a été saisi sur le sujet pour le coût d'une possible acquisition.

Un débat s'engage au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

La création d'une mini- crèche,

La création d'une maison de santé ou maison médicale

L'achat du bâtiment d'habitation 41, rue de Pommier. Le Conseil propose de revoir l'actuelle propriétaire pour finaliser cette acquisition. Un architecte sera consulté pour l'évaluation des travaux.

Demande à Monsieur le maire de poursuivre ses investigations pour l'achat d'un terrain adéquat pour la création de la mini crèche.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets.

Le Conseil autorise également le premier Adjoint Jean-Philippe CAPELLE à contacter les professionnels de santé.

44 - Projet d'amélioration de la qualité de distribution d'eau potable

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal d'une dégradation de la qualité de l'eau potable dont le taux de nitrate est supérieur à la moyenne 50 mg/l (cf arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).

L'alerte de l'ARS (courriel du 4 septembre 2019) demande à la Commune de prendre les dispositions pour informer la population et de rétablir la qualité de l'eau à court terme, et de demander pour que la situation soit officiellement conforme une dérogation pour que les prochains dépassements soient réglementairement encadrés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet d'amélioration de la qualité de distribution d'eau potable.

Un contact a été pris avec le Syndicat Mixte du Bois St Pierre et monsieur le Maire d'Hannescamps pour une possible interconnexion au réseau afin de faire baisser le taux de nitrate sur la Commune.

Des aides sont possibles (auprès de l'agence de l'eau) pour des travaux. Toutefois, une étude de délimitation de l'aire d'alimentation de captage est à engager avant tous travaux. Cette étude est susceptible d'être financé jusqu'à 70 % par l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec cette dernière pour étudier le projet.

Un débat s'engage au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise monsieur maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour améliorer la qualité de l'eau.

45 - Rénovation du Monument aux Morts : demande de subvention

Délibération modificative du 28 juin 2019

Vu le courriel du 28 août 2019,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de rénover le Monument aux Morts, à savoir restaurer les inscriptions qui s'effacent et la peinture de la statue.

Le coût total du projet s'élève à un montant de 4600 € subventionné à 30 % par la Région des Hauts de France soit 1380 € et un financement sur fonds propre de 3220 €.

Un débat s'engage au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide la réfection du monument aux morts dans les conditions ci-dessus.

46 - Adjoint Technique Territorial non titulaire : modification du temps de travail

Modifie la délibération du 15 novembre 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent chargé de l'entretien et la gestion de la salle polyvalente est parfois secondé dans ses tâches par une tierce personne.

Monsieur le Maire propose de régulariser le travail de cette dernière via un partage du temps de travail de l'agent chargé de la salle polyvalente comme suite, du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019 :

- 5 heures maximum hebdomadaire pour l'agent actuellement en charge de la salle polyvalente.
- 2 heures maximum hebdomadaire pour le nouvel agent (tiers personne).

Concernant ce dernier, sans dépassé quotité de travail de 2 heures semaine, il sera recruté et rémunéré dans les conditions prévues par la délibération du 15 novembre 2018 à savoir IB 340 / IM 321.

Les autres dispositions restent inchangées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de régulariser la situation dans les conditions décrites ci-dessus.

47 - Mouvements de crédits divers

Monsieur le Maire propose les modifications de crédits ci-dessous suite aux travaux terminés et une régularisation budgétaire :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise les mouvements de crédits suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

020 (dépendances imprévues)	- 2 597 €
21532 (réseaux d'assainissement)	- 12 420 €
2158 (matériel et outillages technique)	521 €
2313 (autres immobilisations corporelles)	14 496 €

48 - Service des eaux et de l'assainissement : admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des admissions en non-valeur, transmise par la Trésorerie d'Avesnes le Comte pour un montant de 664,56 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande à Monsieur le trésorier de poursuivre les démarches nécessaires pour obtenir le recouvrement de cette somme (sauf SNPR – en liquidation).

Informations et questions diverses

La Conseillère Sylvie DOLLE informe le conseil d'une remarque d'une administrée qui estime l'escalier de la salle des fêtes dangereux pour les enfants. Monsieur le Maire répond que cette salle est régulièrement contrôlée par la commission de sécurité et qu'aucune réserve n'a été émise au sujet de cet escalier.

Toutefois, des modifications seront apportées.

Agenda

- Samedi 12 octobre	: Bourse aux jouets des Galopins de la Fontaine
- Jeudi 24 octobre	: Conseil Municipal
- Samedi 2 novembre	: Fermeture des bureaux
- Vendredi 15 novembre	: Fermeture des bureaux
- Lundi 11 novembre	: Armistice de la 1 ^{ère} guerre mondiale
- Lundi 11 novembre	: Repas des Anciens Combattants
- Jeudi 21 novembre	: Conseil Municipal
- Samedi 23 et dimanche 24 novembre	: Repas des Colombophiles
- 6 et 7 décembre	: Téléthon
- Décembre	: Exposition la « Route des crèches »
- Jeudi 19 décembre	: Conseil Municipal

- Samedi 14 décembre : Arbre de Noël
- Vendredi 20 décembre : Marché de Noël des Galopins de la Fontaine
- Samedi 21 décembre : Goûter des Aînés
- Du 23 au 31 décembre : Fermeture des bureaux.
- Samedi 18 janvier 2020 : Vœux du Maire

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 21 heures 15